

AVIS

RUR.22.301.AV-Nature

Demande d'avis sur le projet d'extension de la RND des « Hautes-Fagnes » à Membach (Baelen), Elsenborn, Nidrum et Weywertz (Bütgenbach), Eupen, Jalhay, Xhoffraix (Malmedy), Raeren, Ovifat et Sourbrodt (Waimes)

Avis adopté le 2/05/2022

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de mise sous statut RND (extension)
Date de réception : 24/03/2022 (par mail)
Références : RND/Hautes-Fagnes/D86006/Onderet

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Réunion du 26/04/2022

Avis

Après un examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 26 avril 2022 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos, moyennant prise en compte des recommandations qui seraient éventuellement remises par la CCGRND Malmedy – Hautes-Fagnes, fondées sur sa connaissance du terrain. À ce propos, il tient à relayer la crainte formulée par cette dernière concernant le survol de la RND par des drones. Afin d'éviter toute dérive, il serait préférable que l'arrêté du Gouvernement wallon prévoise que l'usage de drone ne peut être autorisé qu'après avis de la Commission consultative de gestion, de la même manière que pour l'exercice de la chasse.

Pour ce qui est de ce projet d'extension d'une superficie de 843,2634 ha sur les cantonnements d'Elsenborn, Eupen et Malmedy, il est évident que cela contribuera à accroître encore davantage l'intérêt biologique de ce site majeur en Région Wallonne.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »